

Nouvelle série n°9
de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE
SCIENCES ET ARTS DE LA SARTHE

Fondée en 1761, reconnue d'utilité publique par décret du 24 octobre 1968
Adresse : Médiathèque Louis Aragon, 9 rue Julien Pesche-72039 Le Mans cedex 09
Courriel : sasaslemans@gmail.com - Site internet : www.sciences-et-arts72.com



Le manoir de la Seigneurie, à Maigné

Compte rendu de la séance du 10 avril

« Les Manoirs de la Sarthe », par Nicolas Chaudun et Gilles de Galard

On estime le nombre de manoirs sur le territoire de la Sarthe à plus de huit-cents et peut-être jusqu'à mille, soit un nombre supérieur à celui des églises paroissiales sur les territoires desquelles seront organisées les communes.

Ce vendredi 10 avril, Nicolas Chaudun, éditeur d'ouvrages d'art, historien, romancier, cinéaste, et Gilles de Galard, industriel dans l'agro-alimentaire, nous ont présenté « les manoirs de la Sarthe ». Passionnés par le sujet, ils ont chacun rénové un manoir dans le nord du département.



Après en avoir recensé et visité plus de quatre cents, ils ont publié, avec Jean-Louis Durand, un très complet « Répertoire des Manoirs de la Sarthe, XV^{ème} et XVI^{ème} siècles » avec présentations et photos.

Comment définir un manoir aux sens des XV^{ème} et XVI^{ème} siècles ? Le mot « Manoir » renvoie au latin « manere », le lieu où l'on demeure. Ce n'est pas un château, dont la construction doit être autorisée par un suzerain (le roi, le comte du Maine, le seigneur châtelain). Selon la définition de Pierre de Vaissière, « Le manoir est la résidence du gentilhomme, du chevalier qui ne possède pas les droits seigneuriaux de haute et basse justice permettant d'élever un château avec tours et donjons »

Au Moyen Age, le manoir était le centre d'un vaste domaine agricole avec autour du corps de logis les bâtiments annexes tels que la chapelle, la fuie, la grange, l'étable, les écuries pour abriter le cheval indispensable au seigneur pour s'en aller guerroyer. Après les dévastations de la Guerre de cent ans particulièrement intenses dans le Maine, l'âge d'or des manoirs se situe à la fin du XV^{ème}, à partir de 1475, et au XVI^{ème} siècle. Tout est à reconstruire ! Le pays qui s'était construit autour des châteaux et forteresses, qu'il ne sembla pas utile de rebâtir, se reconstruit alors autour d'un maillage serré de manoirs. De plus, la coutume du Maine, égalitaire en matière de successions, favorise l'émiettement des propriétés Afin que chacun ait une petite exploitation viable, les terres sont découpées en petites parcelles et quand il le faut des petits bâtiments sont accolés.

Il n'y a pas de manoirs types. Soit on se contente d'agrandir le logis existant en greffant à l'ancien une nouvelle aile ou un corps de bâtiment. Soit on reconstruit entièrement le logis à la place de l'ancien. Ces transformations s'accompagnent d'un réaménagement des façades avec des travées plus rigoureusement superposées, des fenêtres agrandies et disposées de chaque côté, en face l'une de l'autre pour donner plus de lumière. Le décor sculpté s'empare des encadrements et gagne les rampants, les culots de fenêtre et les linteaux ... de hautes lucarnes à gâble éclairant le comble apparaissent, et une tour d'escalier vient s'accoler au logis ... L'intérieur du logis évolue également avec des pièces plus nombreuses, plus spécialisées, des systèmes de circulation. Le décor trouve aussi sa place entre autres dans les pavements, les fresques, les cheminées ...

Les murs qui enserraient la cour où se déployaient le manoir entouré de communs devenus sans objet après les guerres de religion disparaissent peu à peu.

À l'origine, être noble est une distinction protocolaire héréditaire associée à des privilèges (dont l'exemption d'impôts), mais aussi des devoirs comme l'appel au ban - également appelé « l'impôt du sang » pour justifier l'exemption d'impôts -, ou encore à l'interdiction d'exercer des professions lucratives (commerce, artisanat ou banque) à laquelle il lui était interdit de « déroger ». Le seigneur s'occupait donc quasiment exclusivement de son « arme » et de l'administration de son domaine. Au fur et à mesure du temps, des dérogations furent admises, permettant au maître du manoir de se livrer à des activités artisanales, industrielles, commerciales qui influèrent sur l'organisation de ses propriétés.

De nombreux manoirs sont devenus de simples métairies dès avant la Révolution.

De nos jours, contrairement à la plupart des châteaux les manoirs ne font pas, sauf exception, l'objet d'une protection au titre des monuments historiques aussi de nombreux manoirs anciens sont en danger de disparition progressive, à la merci de propriétaires qui peuvent les détruire ou de municipalités qui peuvent y aménager des constructions modernes, des lotissements ou des parcs de stationnement... Des associations comme les « Vieilles maisons françaises » s'emploient à préserver ce patrimoine.

Didier Béoutis

Programme des conférences du premier semestre de 2026

à l'auditorium de la Médiathèque

- **samedi 9 mai** : à 15h 30 « *Jean de Tolède : qui fut le premier Abbé de l'abbaye de l'Épau ?* », Ghislain Bauray, maître de conférences en histoire médiévale ;
- **samedi 27 juin** : « *Évolutions climatiques avenir des agricultures du Monde. Et pour le Maine ?* », Christian Ferault, ingénieur agronome, membre de l'Académie d'Agriculture.

Notre assemblée générale annuelle

Ouverte à tous, elle aura lieu le **samedi 9 mai, à 14h 15 précises**, à l'auditorium de la médiathèque, en prélude à la conférence de 15h30. Les convocations ont déjà été envoyées.

Excursions / Visites de la SASAS

- **mercredi 29 avril, à 14h** : visite commentée de l'exposition « **Albert Maignan, un virtuose à la Belle Époque** », au musée de Tessé, (la participation de 5 € sera perçue sur place)
- **samedi 30 mai : excursion au village de Maigné et au château de Resteau**

Rendez-vous à 9h 15 devant l'église de Maigné

- 9h 30 : visite du jardin des quatre saisons
- 10h30 : visite du manoir de la Seigneurie (XIV-XV^{ème} siècles)
- 11h30 : visite de l'église Saint-Vigor – 12h 30 : déjeuner à l'Auberge de la Gée
- 14h30 : visite du château de Resteau (Mi-XIX^{ème} siècle, construit par Pierre-Félix Delarue, vitraux de l'atelier Fialeix)

Participation : 45 € : chèques à l'ordre de la SASAS. Merci de vous inscrire rapidement, pour permettre les réservations. Tout renseignement auprès d'André Olivier (06.43.49.60.15)

- **samedi 5 septembre**, à partir de 14h15 : sortie à Mayet sur le thème du vitrail avec visite de l'atelier et la maison de Fialeix puis de l'église. Un formulaire d'inscription sera envoyé d'ici quelques semaines afin d'organiser cette sortie

Manifestations où la SASAS aura un stand de présentation

- **dimanche 24 mai**, de 10h à 19h au parc Monod: « **Plumes & Pinceaux** »,
- **samedi 26 et dimanche 27 septembre** « **salon Lire Autrement** », à l'Hôtel de Coëffort, église Sainte Jeanne d'Arc, place Washington

Manifestations culturelles en Sarthe

Expositions :

Fonds international d'art contemporain FIAA (La Visitation): jusqu'au 10 mai

- Charlotte de Maupéou (représentations, à sa façon, de grandes œuvres classiques) ;
- Louise Decruck (penser l'image du monde actuel).

« Reliqua » à l'Espal : jusqu'au 11 juillet

Dans cette exposition, l'artiste plasticien Sylvain Wavrant interroge, avec une référence égyptienne omniprésente, notre rapport à la mémoire, au souvenir et à la préservation de ce qui nous est cher. <https://www.quinconces-espal.com/exposition-sylvain-wavrant>

« Albert Maignan, un virtuose à la Belle Époque ... » au Musée de Tessé jusqu'au 27 septembre

« Jardiner la ville » à la Fabrique Rêve de Ville 5 Boulevard Anatole France Le Mans : jusqu'au 25 juillet <https://www.lemansmetropole.fr/agenda/detail/jardiner-la-ville>

Cette exposition conçue par la Cité de l'architecture et du patrimoine invite à repenser la ville de demain comme un écosystème durable et végétalisé.

Didier Cornille au Parc Théodore Monod : jusqu'au 17 mai

En parcourant les dessins de Didier Cornille issus des ouvrages *La Ville, quoi de neut ?* et *Tous les jardins sont dans la nature* parus aux éditions Hélicon, découverte de projets pour des cadres de vie plus verts, plus citoyens, et plus vivables. Des lieux imaginés par des architectes, des paysagistes, des habitants, des hommes et des femmes pleins de talent et d'énergie qui nous inspirent à réfléchir sur ce que nous pouvons faire de notre propre ville.

Conférences :

- **Abbaye de l'Épau (sous réserve de confirmation Dortoir des moines 19h)**
 - Mercredi 24 juin « De la sculpture au tissu : le gisant de Bérengère de Navarre, témoin du vêtement féminin noble au XIIIe siècle »
 - Jeudi 1er octobre « Une autre abbaye cistercienne du Maine, Perseigne, et son patrimoine dispersé »
 - Jeudi 12 novembre « Les tapisseries anciennes conservées à l'Abbaye de l'Épau »

Programme complet sur <https://epau.sarthe.fr/saison-2026>

Reproduction d'une plate-tombe à l'Abbaye de l'Épau

La plate-tombe, dalle de pierre médiévale qui recouvre un cercueil, d'un abbé mort il y a presque 1000 ans réalisée dans le cadre d'un projet d'archéologie expérimentale est visible dans la salle capitulaire. Sa présentation s'accompagne de panneaux explicatifs et de jeux pour enfants

Vie de la Société

Plage d'accueil à notre bureau de la médiathèque En cas de besoin, il est possible d'être reçu, les après-midis des mercredis, vendredis et samedis sur demande auprès d'André Olivier (bibliothécaire-archiviste), via notre site internet (rubrique contact) ou par mail à l'adresse électronique de la société. Dans le cadre de la sécurisation des accès, toute personne souhaitant venir jusqu'à nous devra se présenter à l'accueil. Le personnel de la médiathèque préviendra le membre de l'association présent au bureau. Le poste téléphonique de la salle est le 64282.

Commandes de publications : consultation du catalogue et commande de nos publications possibles à partir de www.sciences-et-arts72.com avec règlement sécurisé par carte bancaire.

Paiement des cotisations : Merci de nous adresser, dès maintenant et au plus tard le 31 mars, le renouvellement de votre cotisation pour 2026 (bulletin adhésion en pièce jointe). Notre site internet - « nous rejoindre » - propose trois possibilités de paiement : carte bancaire, chèque, virement sur le compte IBAN : FR76 1790 6001 1296 4250 6548 045 - BIC AGRIFRPP879

Pour faciliter la gestion des fichiers, merci aux sociétaires qui n'auraient pas versé leur cotisation en 2025, de nous indiquer, par courriel ou courrier, s'ils souhaitent continuer à adhérer à la SASAS.

Pour tout courriel relatif à ce bulletin, merci d'écrire à son rédacteur, didierbeoutis@yahoo.fr

Le directeur-gérant, Didier Béoutis